Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_168-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2025_12_168

Objet : Décision modificative budgétaire N°2 : EAU POTABLE

LE JEUDI 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michèle (pouvoir à BUREL Michel), LE COZ Hervé (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane), RONARC'H Philippe (pouvoir à LE GUELLEC Yves), VIVIEN Nelly (pouvoir à JONCOUR Martine).

Absents excusés : ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, LE GOFF Michèle.

Absents : DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Date de convocation et de publication : 12 décembre 2025

****

Franck PICHON, Vice-Président délégué, indique que les modifications ci-après visent à réaffecter certaines imputations budgétaires en fin d'exercice afin d'honorer les dépenses afférentes.

La décision modificative N°2 concerne le budget eau potable. Elle fait suite à un ajustement des crédits sur les frais sièges compensé par des recettes de redevances.

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président délégué,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_168-DE

- Adopte la décision modificative N°2/2025 relative au Budget Eau Potable, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre / Imputation	**Crédits inscrits**	**DM 2**	**Budget Total**
Chapitre 011/ 62871 frais de siège	4 500,00	12 000,00	16 500,00
Total DM Dépenses de fonctionnement	**4 500,00**	**12 000,00**	**16 500,00**

Recettes de fonctionnement			
Chapitre / Imputation	**Crédits inscrits**	**DM 2**	**Budget Total**
Chapitre 70/70128 Autres taxes et redevances	1 040 150,00	12 000,00	1 052 150,00
Total DM Recettes de fonctionnement	**1 040 150,00**	**12 000,00**	**1 052 150,00**

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.